



Réfection de la toiture de l'école maternelle Furstenberger à Mulhouse

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026T0045
Date limite de remise des plis	10/09/2026 à 11h30
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)



Une **visite de site est obligatoire** pour pouvoir déposer une offre dans le cadre de la présente consultation.
Les opérateurs sont invités à se reporter à l'article « visite de site » pour voir les dates et modalités de la visite.

SOMMAIRE

1.	ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	3
■	Acheteur :	3
■	Description de la prestation :	3
■	Éléments clé du contrat :	4
■	Allotissement et structure de la consultation :	4
2.	CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	5
■	Procédure de passation :	5
■	Planning prévisionnel de la consultation* :	5
■	Modalités de retrait du dossier de consultation :	5
■	Dossier de consultation :	6
■	Réponse et groupement :	6
■	Visite de site:	6
■	Délai de validité des offres :	7
■	Communication et échanges d'informations par voie électronique :	7
■	Déclaration sans suite :	7
3.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	7
■	Généralités	7
■	Variantes :	7
■	Contenu des plis et conditions de participation :	8
■	Modalités de remise des offres :	10
4.	JUGEMENT DES PROPOSITIONS	11
■	Critères de jugement des candidatures et des offres :	11
■	Négociations :	12
■	Justificatifs à fournir par l'attributaire :	12
5.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	13
■	Questions réponses pendant la consultation.....	13
■	Voies et délais de recours.....	13

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ville de Mulhouse

Direction du Patrimoine bâti

Architecture

Représentant : Frédéric MARQUET Maire de la Ville

Adresse : Ville de Mulhouse

2 rue Pierre et Marie Curie

BP 10020

68948 Mulhouse Cedex 9

Courriel : commande.publique@mulhouse-alsace.fr

SIRET : 21680224900013

Site internet : www.mulhouse.fr

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Réfection de la toiture de l'école maternelle Furstenberger à Mulhouse**

Lot concerné	Code CPV	Libellé CPV
1	45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
	45261100-5	Travaux de charpente
	45261210-9	Travaux de couverture
	45261300-7	Travaux de garnissage et de pose de gouttières
	45262100-2	Travaux d'installation d'échafaudages
	45262110-5	Travaux de démontage d'échafaudages
	45262120-8	Travaux de montage d'échafaudages
2	45261420-4	Travaux d'étanchéification

■ **Éléments clé du contrat :**

	Objet du contrat	Réfection de la toiture de l'école maternelle Furstenberger à Mulhouse
	Acheteur	Ville de Mulhouse – Direction du Patrimoine bâti
	Type de contrat	Marché de travaux : - A tranches pour le lot 1 - Ordinaire pour le lot 2
	Structure	2 lots
	Lieu d'exécution	Ecole maternelle Furstenberger 47, rue de la Passerelle 68200 MULHOUSE
	Délai	<u>Lot n°1 : Charpente /couverture/zinguerie</u> Tranche ferme : 14 jours calendaires à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage Tranche optionnelle n°1 : 14 jours calendaires à compter de la date fixée dans l'ordre de service d'affermissement de la tranche optionnelle. <u>Lot n°2 : Etanchéité</u> 52 jours calendaires à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage
	Développement durable	Clause d'insertion sociale : - Lot 1 : 70 heures - Lot 2 : 105 heures
	Pénalités	Telles que prévues au CCAP
	Variation des prix	Prix révisables dans les conditions prévues au CCAP
	Forme des prix	Unitaires
	Avance	Prévue
	Délai de paiement	30 jours

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée des 2 lots suivants :

Élément du contrat	Délai d'exécution
Lot n°1: Charpente, Couverture, Echafaudage, Zinguerie - Tranche ferme : Toiture 4 pans - Tranche optionnelle 1 : Toiture centrale en dents de scie	14 jours calendaires à compter de la date fixée dans l'OS de démarrage 14 jours calendaires à compter de la date fixée dans l'ordre de service d'affermissement de la tranche optionnelle
Lot n°2: Etanchéité	52 jours à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique) avec possibilité de négocier.

■ Planning prévisionnel de la consultation* :

	Publication de la consultation	août 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	août - septembre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	septembre 2026
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	septembre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	octobre 2026
	Information des candidats non retenus	novembre 2026
	Signature et notification du contrat	novembre 2026
	Démarrage des prestations	avril 2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>. (réf. 2026T0045)

Les opérateurs économiques pourront s'authentifier sur le site et indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'opérateur ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non-indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Les opérateurs économiques sont invités à consulter régulièrement leurs courriers indésirables ainsi que la plateforme de dématérialisation afin de s'assurer qu'ils bénéficient bien des dernières modifications éventuelles.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- 1) RC : Règlement de consultation
- 2) AE : Acte d'engagement spécifique à chacun des lots
- 3) CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières
- 4) CCTP spécifique à chacun des lots
- 5) CCTC : Cahier des Clauses techniques Communes
- 6) BPU/DQE : Bordereau des Prix Unitaires et Détail Quantitatif Estimatif spécifique à chacun des lots
- 7) RICT
- 8) Rapport structurel
- 9) Diagnostic amiante
- 10) Plans
- 11) Minute de métré spécifique à chacun des lots
- 12) Planning

Les opérateurs s'étant procuré le dossier de consultation et constatant qu'un élément manque au dossier qui leur a été mis à disposition sont invités à prendre contact sans délai avec le pouvoir adjudicateur via le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> (réf. : 2026T0045).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques, la date limite évoquée ci-avant est reportée, la disposition visée au présent article est applicable à la nouvelle date fixée.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Il est interdit aux opérateurs de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le soumissionnaire ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

■ Visite de site:

Pour l'ensemble des lots, les opérateurs doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

Dates et horaires (au choix de l'opérateur) :

- 20 août 2026 – 14h00
- 1 septembre 2026 – 14h00

Le rendez-vous est donné devant l'entrée du bâtiment :

Ecole Maternelle Furstenberger
47, rue de la Passerelle
68200 MULHOUSE

Personne à contacter :

Guillaume ASTIER

guillaume.astier@mulhouse-alsace.fr

03.89.66.70.39

06.08.09.42.37

Les opérateurs devront se signaler préalablement à la participation à la visite.

NB : En aucun cas les coordonnées ci-dessus ne pourront servir à poser des questions relatives à la consultation. Les seules questions prises en compte seront celles respectant le formalisme figurant en fin de document.

Un registre de présence avec émargement sera signé par chaque opérateur sur place. Le registre de présence sera consulté afin d'assurer la bonne participation à la visite obligatoire par l'opérateur.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 Jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>. (réf. 2026T0045)

■ **Déclaration sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et, en pareille hypothèse, en informe les opérateurs.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Généralités**

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions remises par les soumissionnaires n'ont pas à être signées. La signature manuscrite ne sera exigée que du seul attributaire au terme de la procédure..

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation et de l'ensemble des documents. Toute modification ou réserve apportée à un quelconque document du dossier de consultation (y compris simulation estimative), ou tout document dérogeant à une disposition de celui-ci caractérisera l'irrégularité de l'offre, justifiant ainsi son rejet.

■ **Variantes :**

Aucune variante n'est autorisée dans le cadre de la présente consultation.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Assurance	Assurance permettant d'assurer sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers (responsabilité civile et décennale)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation) Les QUALIBAT demandés sont les suivants : Lot 01 – Charpente, Couverture, Echafaudage, Zinguerie : • QUALIBAT 2312 (Fourniture et pose de charpente traditionnelle) • QUALIBAT 3141 (Éléments accessoires de couverture) • QUALIBAT 3101 (Tuiles à emboîtement ou à glissement) • QUALIBAT 3111 (Tuiles canal (technicité courante)) Lot 02 - Etanchéité • QUALIBAT 3211 (Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité courante)) • QUALIBAT 3221 (Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (technicité courante)).
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'**offre** des soumissionnaires est **impérativement** composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE	Acte d'engagement (dûment complété)
BPU/DQE	Bordereau de prix unitaire et devis quantitatif estimatif (dûment complété) Ce document devra être transmis en <u>format pdf et en format excel</u> .
Fiches techniques des produits proposés	Fiches techniques des produits proposés
Mémoire technique	Mémoire technique composé à minima des éléments suivants : 1) Moyens humains spécifiquement affectés à la réalisation des travaux (nombre, qualifications, CV ...) et présentation de l'organigramme affectée aux travaux 2) Moyens matériels affectés à la réalisation des travaux et notamment engins, matériels propres et équipements de protection mis en œuvre. 3) La méthodologie déployée précisant le mode opératoire consacré, le phasage des travaux et la prise en compte des contraintes de site. 4) Mesures prises pour réduire les différentes nuisances (sonores, olfactives, empoussièrément ...) ainsi que pour la gestion des déchets.
Planning	Planning optimisé par le soumissionnaire (le cas échéant)

Si le soumissionnaire souhaite déposer une offre pour plusieurs lots, il devra transmettre un dossier complet pour chaque lot auquel il postule.

Dans un **souci de traitement rapide du dossier**, et sans que leur absence ne puisse justifier le rejet de l'offre, il est souhaité que les soumissionnaires produisent également les pièces suivantes :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (datant de moins de 6 mois)
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (datant de moins de 6 mois)
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion (datant de moins de 3 mois)

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>. (réf. 2026T0045)

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil acheteur (les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil acheteur).

En cas de problème technique rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support mis en place sur la plateforme.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture, en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Il est rappelé que la notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

En principe, tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Si la réparation est opérée sans succès, il sera rejeté.

Les candidats ont la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde de leur offre, sur support papier ou sur support physique électronique, dans les mêmes délais que ceux impartis pour la remise des offres électroniques.

Cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde, sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté
- Si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme
- Si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

Ville de Mulhouse
Commande Publique Centrale / Bureau 310
2, rue Pierre et Marie Curie
BP 10020
68948 MULHOUSE Cedex9

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

■ Critères de jugement des candidatures et des offres :

Seules les candidatures comportant l'ensemble des documents et renseignements demandés seront examinées.

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Valeur technique (50 %)	Le critère valeur technique sera apprécié sur la base du mémoire technique remis par le soumissionnaire au regard des sous-critères suivants : • Moyens humains affectés à l'opération avec présentation de l'organigramme et des différents CV de l'équipe consacrée (sous pondération : 20 points) • Moyens matériels affectés à l'opération notamment s'agissant des engins, matériels propres et équipements de protection mises à disposition (sous pondération : 10 points) • Méthodologie mise en œuvre précisant le mode opératoire consacré, le phasage des travaux et la prise en compte des contraintes du site (sous pondération : 20 points)
2. Prix (40%)	Le critère "Prix" sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif appliqué au bordereau des prix unitaires
3. Valeur environnementale (10 %)	Le critère "Valeur environnementale" sera apprécié, sur la base du mémoire technique transmis par le soumissionnaire au regard notamment de l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental, des mesures prises pour réduire les différentes nuisances (sonores, olfactives, empoussièrément...) ainsi que la gestion des déchets

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Négociations :**

Les soumissionnaires sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les soumissionnaires en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des soumissionnaires et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

S'il ne les a pas remis avec les documents composant son offre, et avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (datant de moins de 6 mois)
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (datant de moins de 6 mois)
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion (datant de moins de 3 mois)

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Questions réponses pendant la consultation

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les opérateurs font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>. (réf. 2026T0045)

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
Strasbourg
67000 Strasbourg
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : sec.num@mulhouse-alsace.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)